



Activité pédagogique

Algorithmes et droits humains



© Amnesty International

Sommaire

Algorithmes et droits humains	1
Activité	2
Déroulement	
Les dés-situations	4
Annexe 1	
Et si c'était vous ?	8
Annexe 2	
Situations réelles	9
Annexe 3	
Déclaration universelle des droits de l'homme	10
Annexe 4	

Algorithmes et droits humains

Activité

Objectifs

- Identifier ce qu'est un algorithme.
- Comprendre son fonctionnement et reconnaître les différents types.
- Identifier les corrélations entre algorithmes et droits humains.



Durée

45
minutes



Public

A partir de 12 ans, activité en
groupe (max 20 personnes)



Matériel

- Tableau ou paperboard, feuilles et stylos, pâte à fixer
- Annexe 1 : 4 dés à 6 faces, à découper et assembler. Chaque dé représente une catégorie de données personnelles utilisées dans le fonctionnement d'un algorithme.
- Annexe 2 : questions à poser au cours de la réflexion individuelle
- Annexe 3 : fiches « situations réelles »
- Annexe 4 : Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), version simplifiée.



Préparation

- Imprimer, découper et assembler les dés de l'annexe 1
- Imprimez ou notez sur une feuille les questions de l'annexe 2.
- Imprimez l'annexe 3 et 4 et affichez les fiches « situations réelles »

Déroulement

1. Commencez l'activité par questionner le groupe entier : « dans votre vie quotidienne, utilisez-vous parfois une suite d'instructions pour atteindre un résultat ? » Donnez quelques exemples pour guider la réflexion :

- Une recette de cuisine : ingrédients + étapes + cuisson = un gâteau.
- Un jeu de construction : suivre les étapes et assembler les pièces = créer un objet.

Après avoir écouté quelques exemples, expliquez aux personnes participantes que les mécanismes cités sont semblables au fonctionnement des algorithmes : une suite d'étapes permettant d'obtenir un résultat à partir de données d'entrée.

Dans ces exemples, c'est toujours une personne qui exécute la suite d'instructions (le cuisinier, la personne qui joue). Mais que se passe-t-il lorsque les algorithmes des ordinateurs, téléphones ou réseaux sociaux sont utilisés pour nous analyser, nous observer, voire nous influencer ?

2. Pour explorer cette question, proposez aux personnes en groupe entier de jouer à un jeu de dés. Une personne à la fois est invitée à lancer, un par un, les 4 dés qui correspondent chacun à une catégorie de données personnelles : le profil, les goûts ou centre d'intérêt, les comportements en ligne, et la fréquence de nos comportements.

La combinaison obtenue forme un profil numérique fictif, par exemple : une étudiante qui aime l'astrologie, a recherché ce sujet 78 fois.

À l'issue de chaque combinaison (les 4 dés jetés), le groupe est invité à réfléchir aux questions suivantes :

- Quel type de contenus pourrait-on recommander à cette personne ?
- Quels jugements peut-on faire à son sujet ?
- Ces déductions sont-elles toujours justes ?
- Comment une entreprise, via un algorithme, pourrait utiliser pour ces informations ?

4. Une fois plusieurs combinaisons discutées, lancez un questionnement ouvert avec le groupe :

- Que révèle cette simulation du fonctionnement des algorithmes ?
- Représente-t-elle réellement une personne dans toute sa complexité ?
- A votre avis, quels sont les risques ?

Sur cette dernière question, n'hésitez pas à indiquer quelques exemples, comme : exclusion, stéréotypes, perte de liberté.

5. Puis revenez à la définition d'un algorithme : **une suite d'étapes permettant d'obtenir un résultat à partir de données d'entrée**. A ce stade, expliquez les deux grandes fonctions des algorithmes utilisés en ligne :

- Algorithmes d'apprentissage : ils s'ajustent en fonction de nos comportements passés.
- Algorithmes de recommandation : ils nous proposent des contenus "personnalisés" selon notre profil.

Proposez maintenant à chaque personne participante de répondre de façon individuelle sur une feuille aux questions suivantes :

- Si quelqu'un observait tous vos clics, recherches, likes... quel profil pourrait-il

construire de vous ?

- Est-ce une représentation fidèle ?
- Peut-on la contester ou la modifier ?
- Est-ce que cela vous met en danger ou vous influence ?

Après un temps de réflexion individuelle de 5 à 10 minutes, ouvrez un échange collectif à partir des réactions du groupe. L'objectif n'est pas de restituer les écrits, mais de partager les réflexions, émotions ou prises de conscience qu'ils ont suscitées.

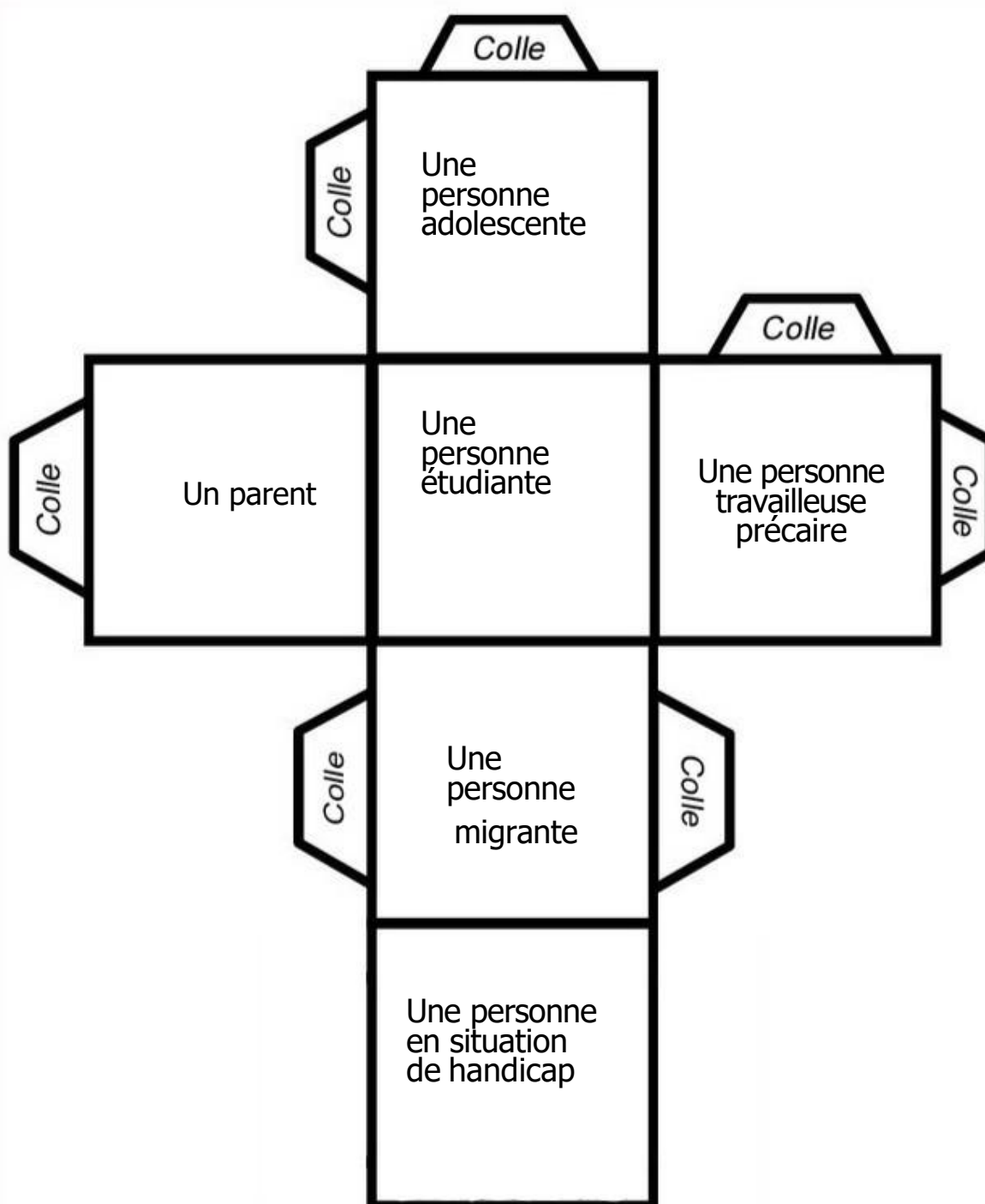
6. Pour terminer, proposez aux personnes participantes de découvrir les 3 fiches "cas réels" (annexe 3) - des situations documentées par Amnesty International où les algorithmes ont porté atteinte à des droits humains - et de nommer les droits humains qui ont été atteints dans les situations présentées (vie privée, liberté d'expression, non- discrimination). Vous pouvez afficher également le résumé de la Déclaration universelle des droits humains (DUDH), afin d'identifier les droits.

Posez une dernière question au groupe :

Selon-vous, que pouvez-vous faire pour défendre ces droits ? Complétez, si besoin avec quelques exemples concrets : sensibiliser autour de soi, protéger ses données, questionner les outils utilisés au quotidien (paramétrage, droit à l'explication des décisions automatisées, etc.).

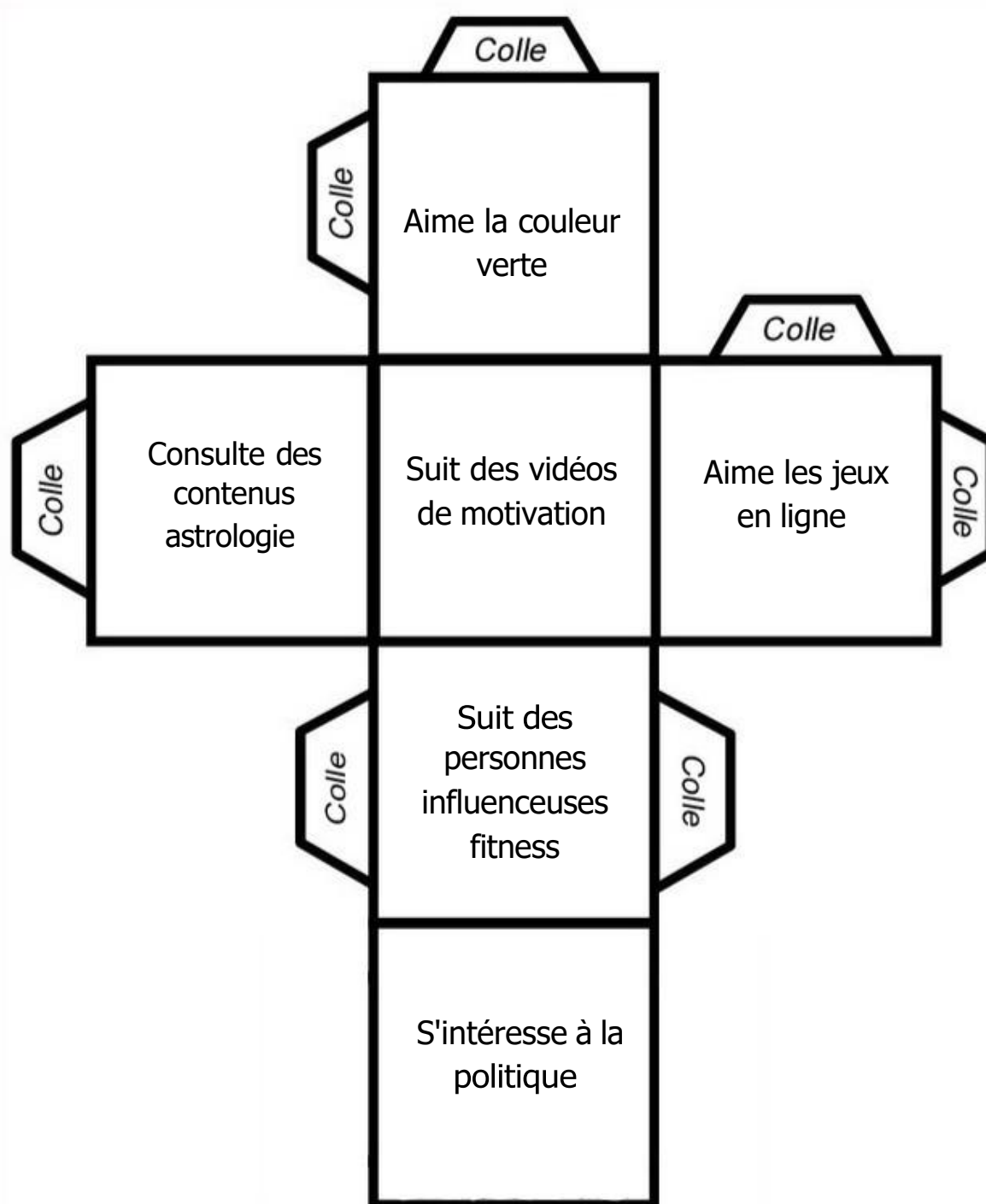
Dés à 6 faces

Annexe 1



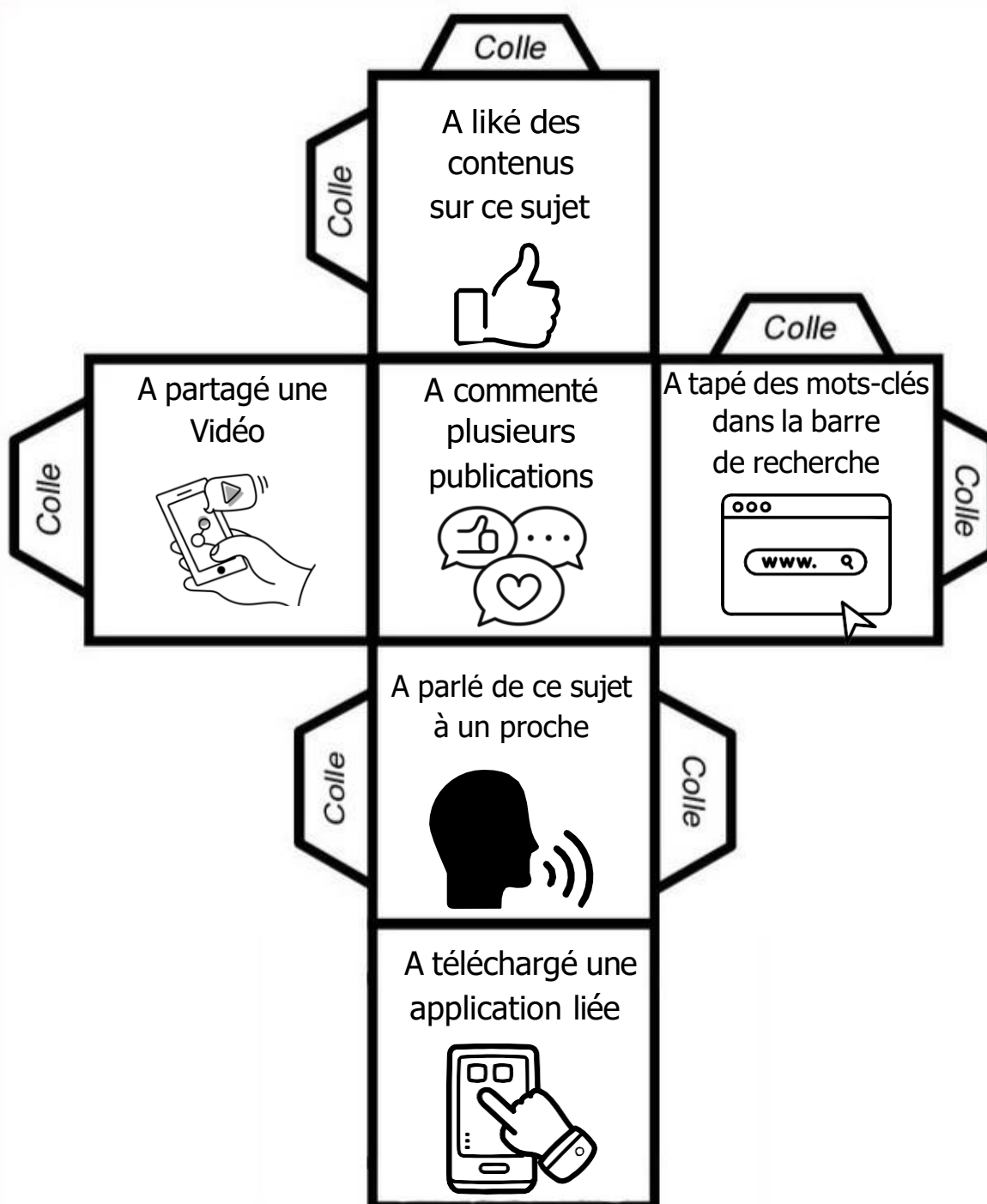
Dés à 6 faces

Annexe 1



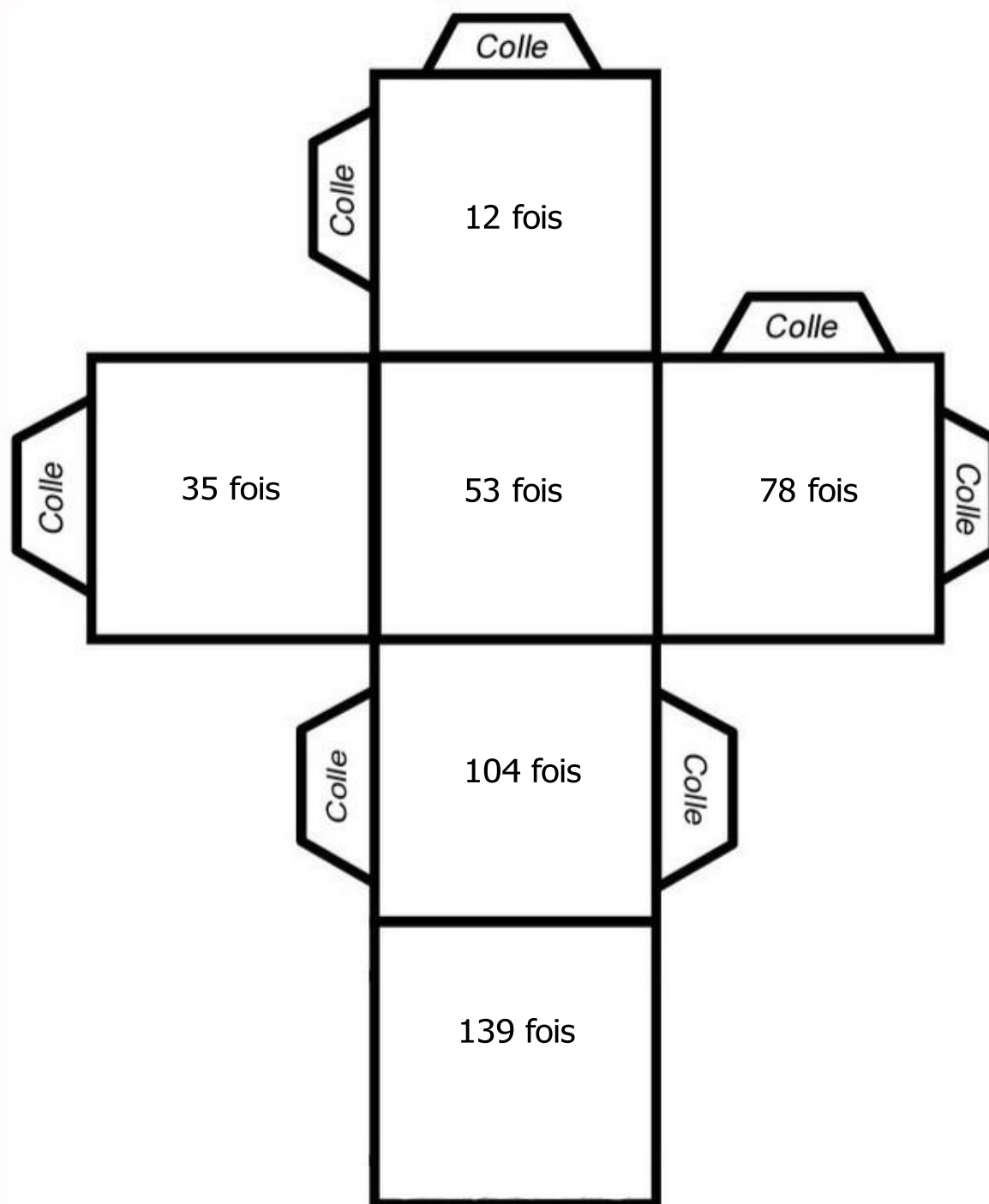
Dés à 6 faces

Annexe 1



Dés à 6 faces

Annexe 1



Fiche “ Et si c’était vous ?”

Annexe 2

**Si une personne observait tous vos clics, recherches, likes...
quel profil pourrait-elle construire de vous ?**

Est-ce une représentation fidèle ?

Peut-on la contester ou la modifier ?

Est-ce que cela vous met en danger ou vous influence

Fiches « situations réelles »

Annexe 3

Situation 1– TikTok : victime de la spirale infernale

Après les cours, une adolescente de 15 ans se détend en regardant des vidéos légères et des tutoriels créatifs sur TikTok. Puis, un jour, elle tombe sur une vidéo triste évoquant la solitude, qui résonne en elle. Elle la regarde, puis la “like”. Progressivement, l’algorithme de TikTok modifie son fil « Pour toi ». Les vidéos légères s’effacent, remplacées par des contenus sombres : ruptures, déceptions, mélancolie. Chaque jour, elle est confrontée à des vidéos de plus en plus violentes, qui altèrent peu à peu son humeur et son équilibre mental. Son état psychologique se détériore progressivement, jusqu’à la dépression qui la conduit à l’hospitalisation.

Rapport France : *Entraîné.es dans le « Rabbit hole »*. De nouvelles prévisions montrent les risques de TikTok pour la santé mentale des enfants. Amnesty International France 2025. Rapport disponible [ici](#).

Situation 2 – Pays-Bas : un score injuste

Aux Pays-Bas, une personne fait une demande d’allocations familiales. Sans qu’elle ne le sache, un algorithme lui attribue un score de risque élevé, simplement parce qu’elle possède une double nationalité.

Elle est immédiatement soupçonnée de fraude. L’administration lui coupe ses aides et lui demande de rembourser plusieurs mois d’allocations. Elle perd son emploi, s’endette, et n’arrive plus à payer son loyer. Sa famille est menacée d’expulsion.

Rapport Pays-Bas : *Machines xénophobes. Le scandale des allocations familiales*. Amnesty International 2021. Rapport disponible [ici](#).

Situation 3 – Serbie : aidée... puis punie

En Serbie, Mirjana reçoit une petite aide sociale. Après la mort soudaine de sa fille, une association locale lui verse 170 € pour l’aider à financer les funérailles. L’algorithme du registre de la carte sociale considère cette somme comme un revenu personnel. Ses allocations sont immédiatement coupées. En plein deuil, elle se retrouve sans aide, sans ressources, et doit se battre des mois pour prouver qu’il ne s’agissait pas d’un revenu.

Rapport Serbie – *Pris au piège de l’automatisation*. Amnesty International 2023. Rapport disponible [ici](#).

La Déclaration universelle des droits de l'homme

Annexe 4 - Version simplifiée

Article 1	Liberté et égalité en dignité et en droit	Droits et libertés civils 
Article 2	Non-discrimination	
Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne	
Article 4	Droit de ne pas être réduit ou réduite en esclavage	
Article 5	Droit de ne pas être soumis ou soumise à la torture	
Article 6	Protection de la loi pour toutes et tous	
Article 7	Égalité devant la loi	
Article 8	Réparation lorsque des droits ont été bafoués	
Article 9	Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires	Droits juridiques 
Article 10	Droit à un procès équitable	
Article 11	Présomption d'innocence	
Article 14	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection	
Article 12	Droits à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille	Droits sociaux 
Article 13	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État	
Article 16	Droit de se marier et de fonder une famille	
Article 24	Droit au repos et aux loisirs	
Article 26	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit	Droits économiques 
Article 15	Droit à une nationalité	
Article 17	Droit à la propriété	
Article 22	Droit à la sécurité sociale	
Article 23	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat	
Article 25	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être	Droits politiques 
Article 18	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)	
Article 19	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations	
Article 20	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique	
Article 21	Droit de participer au gouvernement du pays	Droits culturels et en matière de solidarité 
Article 27	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté	
Article 28	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés	
Article 29	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes	
Article 30	Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !	

